

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 16/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, JEAN PIERRE ROMIER, Marie-Claire BOUTONNET, MAGALI COMBY, PHILIPPE VALDEYRON, ANGELE BOUSQUET, Rudy AGUILAR, Nicolas CADIO, Xavier FRAICHE

Représentés :

Absents et Excusés : Nadine THIERS-MARQUES, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nicolas CADIO est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.



Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : Mme BRAIDOTTI Annie, Mme DOUZOU Colette, Mme ARNAL Béatrice, M. CAILLAT Gilbert, Mme CROS Geneviève, M. GIACOBBI Bastien, Mme SIRVEN Catherine, M. MASCLLET Pierre, M. CAYLUS Laurent, M. HARTMANN Alain, Mme VIALA Béatrice, Mme ROUQUAYROL Marguerite

Les commissaires suppléants : M. MENARD Jean-Luc, Mme LECIGNE Anna, M. BOULET Daniel, Mme FRAYSSINET Marielle, M. VALENTINI Florian, Mme BOUTONNET Marie-Claire, M. ARNAL Alain, Mme CARTAILLAC Gislaine, M. FRAISSE Yorick, Mme COMBY Agnès, M. ESPEYRAC Thibault, Mme VESSEREAU Gwenola

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la sous-préfète de Millau.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Yves MALRIC



2026_017
Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de reception de l'AR: 23/04/2026
012-211200225-2026_DE_017-DE
A G E D I